

PARQUET DE RWANDA .

938 / TT
le 28-12-39

R.M.P. N° 3871/1827

Ordonnance de classement .

Attendu la proposition de classement de l'O.M.P. de Ruhengeri en date du 24 novembre 1939 ;

Attendu que les motifs énoncés dans la dite proposition sont fondés ;

Ordonne le classement .

Kigali, le 16 décembre 1939 .
L'Officier du Ministère Public
G. Sanderart ,



Copie pour information à Monsieur l'Officier du Ministère Public à RUHENGARI .

PRO - JUSTICIA

A Ruhengeri, l'an mil neuf cent trente neuf, le vingtroisième jour du mois de janvier, Devant Nous WILLEMS A.H. Officier de Police judiciaire a comparu la nommée NYRABEJEJE, veuve du muhutu RUGAYO, famille des abagesera, résidant à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA, Province du Buhoma, Chef LWABULINDI, qui après avoir prêté serment nous déclare ce qui suit:

" La nuit de mercredi 18/I à jeudi 19/I/39, des voleurs se sont introduits dans ma hutte, ils ont d'abord enlevé les bois qui fermaient l'entrée du rugo, puis ont enlevé la claie qui fermait ma hutte. Ils ont enlevé une vache ibihogo et une chèvre ikivuvu qui se trouvaient dans la hutte. Je me suis réveillée en entendant les voleurs qui s'éloignaient. Les voleurs avaient également enlevé deux étoffes blanches rayées de petites lignes noires. J'ai appelé au secours et les nommés NYAMIRISA, KABASHESHI et NVUNZABAGABO sont venus à mon secours.

Au chant du coq ces hommes se sont mis à la recherche de mon bétail le même jour, NYAMIRISA a vu la femme du nommé NYRINDEKWE qui cachait la viande de la chèvre qui avait été égorgée, elle cherchait à cacher la viande derrière sa hutte.

Ma vache n'a pas été retrouvée.

Dont acte.

Comparaît le nommé NYAMIRISA, muhutu de la famille des ababanda, résidant à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA, Buhoma, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Est ce vous qui avez retrouvé la chèvre volée chez la femme NYRABEJEJE.
R- Je cherchais la vache et la chèvre en compagnie des nommés KABASHESHI et KARUVUMA. En arrivant près de la hutte du nommé NYRINDEKWE j'ai vu sa femme qui cachait de la viande de chèvre derrière sa hutte, lorsqu'il m'a vu NYRINDEKWE a pris la fuite. Nous avons alors arrêté sa femme et le frère de celle-ci RWEGO. Nous avons repris la peau de la chèvre tuée. Nous les avons conduit tous deux chez le sous-chef KALEMERA.

Dont acte.

Comparaît le Mututzi KALEMERA, sous-chef de la colline Kyumba, Province du Buhoma, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Lorsque vous avez interrogé la femme de NYRINDEKWE, que vous a-t-elle dit ?

R- Elle a reconnu que l'on avait retrouvé un panier contenant de la viande de chèvre, dans le champ de maïs de son voisin MUNYUZANGABO RWEGO également a nié avoir volé la vache ou la chèvre.

Q- Comment expliquaient ils la fuite de NYRINDEKWE ?

R- Je l'avais vu le matin même à 7 h. et je lui avais dit d'aller chercher mon kilongozi, mais après avoir fait sa commission il n'est plus revenu.

Dont acte.

Q à NYAMIRISA- Avez vous vu la femme de NYRINDEKWE qui tenait la viande de chèvre et la peau de chèvre, en main ?

R- Oui, je l'ai arrêtée devant sa hutte au moment où elle s'apprêtait à aller cacher la viande et la peau derrière sa hutte et non dans le champ de MUNYUZANGABO. RWEGO était dans la hutte de NYRINDEKWE. KABASHESHI, SHAKABYANGA et NKUNZABAGABO étaient avec moi.

Dont acte.

Comparaît le nommé KABASHESHI, muhutu de la famille des abagesera, résidant à la colline Gitwa, sous-chef NZAMUYE, Province du Rwankéri, Chef GASASIRA, lequel après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Etiez vous avec NYAMIRISA lorsqu'il a recherché la vache et la chèvre volée chez NYRABEJEJE ?

R- Oui, j'étais allé le voir et nous sommes partis ensemble pour chercher la vache et la chèvre volée.

Q- Qu'avez-vous vu alors ?

R- Je suivais NYAMIRISA, j'ai vu la viande de chèvre et la peau de la chèvre qui se trouvaient devant la hutte de NYIRINDEKWE au moment où la femme de celui-ci allait cacher la viande. La femme a reconnu que c'était son mari avait volé la chèvre en compagnie de son frère RWEGO. Je n'ai pas vu NYIRINDEKWE. Nous avons arrêté RWEGO dans sa hutte.

Q- Comment se fait il que NYAMIRISA déclare que vous avez arrêté RWEGO dans la hutte de NYIRINDEKWE ?

R- Non nous avons arrêté RWEGO devant sa propre hutte qui est tout à fait voisine de celle de NYIRINDEKWE, il a avoué qu'il avait été voler la vache et la chèvre en compagnie de son frère NYIRINDEKWE. Il déclare ne pas savoir où NYIRINDEKWE a caché la vache volée.
Dont acte.

Comparait le nommé NKINZABAGABO, muhutu de la famille des abagesera, résidant à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA, Prov. du Buhoma, Chef LWABULINDI, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Etiez vous avec NYAMIRISA lorsque vous avez été à la recherche de la vache volée chez NYRABEJEJE ?

R- Nous sommes partis NYAMIRISA et moi, tandis que SHAKABIANGA et NKINZI KABASHESI venaient derrière. Arrivés devant la hutte de NYIRINDEKWE nous avons vu sa femme et NYIRINDEKWE qui se trouvaient devant la hutte. Lorsque NYIRINDEKWE nous a vu arriver il a pris la fuite. La viande de la chèvre et la peau étaient dans un panier que la femme tenait en main et qu'elle voulait aller cacher derrière sa hutte. RWEGO était devant sa hutte à lui, RWEGO a nié avoir volé avec NYIRINDEKWE, mais la femme de RWEGO a dit à celle de NYIRINDEKWE que c'était son mari NYIRINDEKWE qui avait été voler la vache et la chèvre.
Dont acte.

Comparait le nommé SHAKABYANGA, muhutu de la famille des ababanda, résidant à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA, Prov. du Buhoma, qui après avoir prêté serment nous répond comme suit:

Q- Etiez vous avec NYAMIRISA lorsqu'il s'est mis à la recherche de la vache et de la chèvre volée chez NYRABEJEJE ?

R- Non je ne les ai pas accompagnés, mais je suis arrivé au moment où ils venaient de trouver la dépouille de la chèvre volée devant la hutte de NYIRINDEKWE, le tout se trouvait dans un panier.
Dont acte.

Comparait la nommée NYRANSISA, femme de NYIRINDEKWE, résidant chez son mari à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA, Province du Buhoma, Chef LWABULINDI, qui répond comme suit aux questions qui lui sont posées:

Q- Où est votre mari NYIRINDEKWE ?

R- Il s'est sauvé, je ne sais où il se trouve. Il est allé voler une vache et une chèvre. Je ne sais s'il était seul, je n'ai pas accompagné moi. Cette nuit là, j'en ai passée chez ma soeur, je ne sais rien de l'affaire. Jeudi matin 19/I /39, mon mari est revenu avec une chèvre, lorsque je suis revenu de chez ma soeur il avait déjà tué la chèvre. A ce moment des gens sont arrivés pour l'arrêter et il a pris la fuite, mais je ne sais où il a caché la vache.

Q- Mais au moment où l'on venait arrêter votre mari, vous vous apprêtiez à aller cacher la viande et la peau de la chèvre volée ?

R- C'est mon mari lui même qui a caché la dépouille. Je savais que c'était une chèvre volée puisque nous n'avons que deux chèvres et que celles-ci étaient vivantes. Comme d'autre part il cherchait à cacher la viande, j'ai supposé que c'était la viande d'une chèvre volée, mais je n'ai pas eu le temps de lui demander quelque chose, il a pris immédiatement la fuite.

Q- Donnez moi l'identité exacte de votre mari ?

R- NYIRINDEKWE, muhutu de la famille des abasinga, fils de NDABWIKO dod et de MUKIRWANAKE en vie, résidant à la colline Kyumba, sous-chef KALEMERA Prov. du Buhoma, Chef LWABULINDI.

Probablement réfugié chez sa mère au Bugoye, à la colline BUNYOGWE, sous-chef MURARA.

Dont acte .

Comparait le nommé RWEGO, muhutu de la famille des abasinga, fils de RUSHAKA dod et de MABWIRE dod, résidant à la colline Kyumba, sous chef KALEMERA, Prov. du Buhoma, chef LWABULINDI, qui répond comme suit aux questions qui lui sont posées:

Q- Qui a eu l'idée de commettre le vol chez NYRABEJEJE ?

R- C'est NYIRINDEKWE qui est allé voler chez NYRABEJEJE, je ne l'ai pas accompagné. L'on m'a arrêté parce que NYIRINDEKWE est en fuite et est de ma famille.

Q- Il est impossible qu'un homme seul enlève la nuit, une vache et une chèvre qui se trouvent dans une hutte ?

R- Je ne sais s'il était seul, mais cette nuit là, j'ai vu chez NYIRINDEKWE deux hommes dont j'ignore l'identité, ce sont peut être ceux là qui ont accompagné NYIRINDEKWE, ces hommes avaient une cruche de bière et j'ai donné deux frs 50 pour pouvoir boire avec eux. Mais il n'a nullement été question d'aller commettre un vol.

Q- Où NYIRINDEKWE a-t-il caché la vache volée ?

R- Je l'ignore.

Q au sous-chef KALEMERA- RWEGO a-t-il déjà été condamné pour vol, a-t-il la réputation d'un voleur ?

R- Non je n'ai jamais entendu parler qu'il eut volé et ce depuis que je suis au Buhoma.

Dont acte.

L'enquête est close faute d'autres éléments, des recherches sont faites pour retrouver NYIRINDEKWE.

Ainsi fait à Ruhengeri, aux jours, mois et an que dessus.

Je jure que le présent P.V. est sincère.

L'Officier de Police judiciaire WILLEMS



38/T.T.

Monsieur le Chef du Parquet,

Recherches prévenu NYIRINDEKWE R.M.P./1827/Ruh.

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien ordonner des recherches afin de retrouver et de faire arrêter le nommé NYIRINDEKWE, Muhutu de la famille des abasinga, fils de NDABWIKO dcd et de MUKIRWANAKE, en vie, résidant à la colline Kyumba, sous chef KALEMERA, Province du Buhoma, Chef LWABULINDI.

L'intéressé est inculpé de vol d'une chèvre et d'une tête de gros bétail, la nuit, dans une hutte habitée. Il est en fuite depuis le 19/1/39. Il se pourrait qu'il se soit réfugié au Bugoye à la colline Bunyoge, sous-chef MURARA, chez sa mère MUKIRWANAKE.

L'Officier du Ministère Public VAUMIER

à Monsieur le Chef du Parquet du Ruanda à KIGALI